

Cercle scolaire de Bas-Intyamon/Grandvillard et de Haut-Intyamon

Responsable d'établissement :

Philippe Fragnière

Tél. 079 374 47 93

philippe.fragniere@edufr.ch

Service administratif :

Bureau communal, Grandvillard

Christelle Zenoni

Tél. 026 928 20 51

ecole.intyamon@grandvillard.ch

**Aux parents des élèves des cercles scolaires de
Bas-Intyamon/Grandvillard et de Haut-
Intyamon**

Grandvillard, 30 septembre 2020

Année scolaire 2020/21

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Cela fait plusieurs jours que vos enfants ont retrouvé le chemin de l'école avec enthousiasme. Suite aux directives sanitaires du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SENOF), je vous transmets quelques informations et rappels :

Année scolaire

L'année scolaire 2020/21 a le statut d'une année scolaire ordinaire, c'est-à-dire dans l'ensemble des disciplines, piscine et éducation physique compris, avec le retour des devoirs et de l'évaluation au terme des apprentissages d'ici aux vacances d'automne. L'enseignement a lieu selon les horaires habituels.

La situation dans le canton est évolutive et l'organisation de l'école se base sur le concept de protection du mois d'août. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les pages du site internet de l'Etat qui est continuellement mis à jour.

Mesures mises en place

Des mesures strictes ont été mises en place dans les établissements scolaires :

- sensibilisation des élèves quant aux règles et aux mesures visant à prévenir la propagation du virus ;
- port du masque pour les adultes si la distance de 1.5m ne peut pas être respectée ;
- en principe, les élèves ne portent pas de masque en classe. Si la famille souhaite que son enfant porte le masque, elle le lui fournit.

COVID ou pas COVID (cf. annexe)

Si votre enfant présente des symptômes, adressez-vous aux professionnels de la santé en cas de doute pour savoir si il peut venir en classe ou pas malgré l'aide du document annexe, soit :

- à la Hotline COVID ouverte 7/7 de 09h00 à 17h00 au 084 026 17 00 ;
- à son pédiatre ;
- à la ligne de conseil médical KidsHotline au 0900 268 001 ;
- au médecin de garde au 026 304 21 36.

Dans tous les cas, le Corps enseignant n'est pas en mesure d'apporter des réponses à des questions médicales.

Isolement et quarantaine

Les mesures d'isolement et de quarantaine doivent impérativement être respectées. Elles sont annoncées à l'enseignant et une attestation médicale lui est transmise. Le responsable d'établissement sera informé par les parents ou le/la titulaire de classe. Ces élèves recevront des travaux scolaires à effectuer.

Sur le chemin de l'école

Pour se rendre à l'école, les déplacements à pied, à vélo ou éventuellement en trottinette sont à privilégier tout en restant sous la responsabilité des parents et en tenant compte du trajet du domicile au bâtiment scolaire. Le transport en véhicule privé par les parents n'est pas recommandé. Le masque n'est pas obligatoire dans les transports scolaires. L'école ne distribue plus de masque pour les transports.

Périmètre de l'école

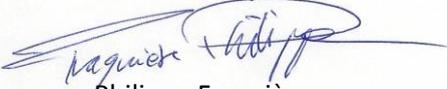
Les parents restent à l'extérieur du périmètre scolaire. Ils ont l'autorisation de rentrer dans les bâtiments uniquement lors d'un rendez-vous fixé au préalable et muni d'un masque de protection.

Après l'école

A la fin de la matinée et de l'après-midi, les élèves qui n'attendent pas le bus ou qui ne sont pas inscrits à l'AES quittent rapidement le périmètre scolaire.

En vous remerciant de votre confiance, je souhaite une bonne année scolaire à vos enfants et le meilleur pour votre santé. Je vous présente, Madame, Monsieur, Chers Parents, mes meilleures salutations.

**Pour les cercles scolaires
de Bas-Intyamou/Grandvillard
et de Haut-Intyamou**



Philippe Fragnière

Nouvelles recommandations pour les enfants de moins de douze ans présentant des symptômes

25.9.2020 – Les connaissances actuelles le montrent : les enfants peuvent être infectés par le nouveau coronavirus. Cependant, les enfants de moins de douze ans présentent moins souvent des symptômes et transmettent plus rarement le virus à d'autres personnes.

Les enfants de moins de douze ans devraient, autant que possible, pouvoir se rendre à l'école et dans les structures d'accueil. Dans cette tranche d'âge, ils sont moins susceptibles d'y être infectés par le nouveau coronavirus qu'au sein de leur famille.

Nos recommandations

Enfant présentant des symptômes SANS contact étroit avec une personne présentant des symptômes du COVID-19

a) Votre enfant présente un léger refroidissement (rhume, maux de gorge, toux légère). Il est par ailleurs en bonne santé :

Votre enfant peut continuer d'aller à l'école ou dans la structure d'accueil.

b) Votre enfant a de la fièvre. Il est par ailleurs en bonne santé :

Votre enfant doit rester à la maison. Il pourra retourner à l'école ou dans la structure d'accueil 24 heures après que la fièvre sera tombée.

Si la fièvre dure trois jours ou plus, appelez le pédiatre.

Si d'autres symptômes apparaissent, comme des troubles gastro-intestinaux, des maux de tête, des courbatures, une perte du goût et/ou de l'odorat, discutez de la marche à suivre avec le pédiatre.

c) Votre enfant a une forte toux. Il est par ailleurs en bonne santé :

Votre enfant doit rester à la maison. Il pourra retourner à l'école ou dans la structure d'accueil si la toux s'est nettement améliorée en l'espace de trois jours.

Si la toux ne s'améliore pas et persiste au-delà de trois jours, appelez le pédiatre.

Si d'autres symptômes apparaissent, comme des troubles gastro-intestinaux, des maux de tête, des courbatures, une perte du goût et/ou de l'odorat, discutez de la marche à suivre avec le pédiatre.

d) Votre enfant a de la fièvre ou une forte toux et/ou il a d'autres problèmes de santé :

Appelez le pédiatre et discutez avec lui de la marche à suivre.

Enfant présentant des symptômes AVEC contact étroit avec une personne présentant des symptômes du COVID-19

La personne avec laquelle votre enfant a été en contact étroit doit se faire tester.

a) Le résultat du test est POSITIF :

Votre enfant doit rester à la maison. Il devrait se faire tester. Appelez le pédiatre, il vous informera de la marche à suivre.

b) Le résultat du test est NÉGATIF :

Votre enfant pourra retourner à l'école ou dans la structure d'accueil 24 heures après que la fièvre sera tombée ou que la toux se sera nettement améliorée.